



Le journal de PRUNET

Edito

par Roger BOURGAREL, Maire

Madame, Monsieur,

2025 arrive à sa fin, nous espérons que cette année s'est bien passée pour vous et vos proches. Voici notre journal. il permet de vous informer sur la vie de la commune.

Ces informations et bien d'autres sont disponibles sur notre site internet www.mairie-prunet31.fr. Nous avons également 2 applications de communication : CITYALL et TERRES DU LAURAGAIS. N'hésitez pas à revenir vers nous, si vous souhaitez d'autres informations sur le site.

**Au revoir
le cuivre
BONJOUR
LA FIBRE !**

Dans notre commune,
Les services sur le
réseau cuivre
(téléphone, fixe, ADSL)
seront arrêtés
Au 31 janvier 2026, il
est temps
de passer à la fibre
optique

HAUTE-GARONNE
NUMÉRIQUE

Propriétaire du réseau, Orange est en charge de sa fermeture
 Haute-Garonne Numérique vous accompagne dans votre transition
 vers la fibre optique.

*Le réseau cuivre (téléphone/ADSL) va fermer :
 place à la fibre optique !*
 Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Haut-
 Garonnais dans leurs communications. D'abord avec le téléphone, puis
 avec internet, via l'ADSL. Arrivé en fin de vie, **le réseau cuivre est
 amené à fermer et à être remplacé par le réseau de fibre optique,**
 moins sensible aux aléas météorologiques et au vieillissement, moins
 consommatrice d'énergie et plus performante techniquement.

Ce que je dois faire pour avoir la fibre :

• Si vous disposez d'un abonnement
 la téléphonie fixe (RTC) et/ou à
 Internet (ADSL/VDSL), nous vous
 invitons à vous rapprocher de votre
 opérateur télécom ou de celui de votre
 choix afin de souscrire à un
 abonnement similaire sur
 une ligne fibre ou sur une autre
 technologie pertinente.

• Si vous disposez déjà d'un
 abonnement en
 fibre optique, vous n'êtes pas concerné

Depuis le 31 janvier 2025

FERMETURE COMMERCIALE

A cette date, plus aucune offre commerciale sur support cuivre ne sera disponible. Plus aucun client ne pourra s'abonner sur ce réseau ni changer d'opérateur.

Dès le 31 janvier 2026

FERMETURE TECHNIQUE

A cette date, les services sur réseau cuivre seront définitivement arrêtés. Plus aucun client ne pourra utiliser ce service.

Pour engager votre passage à la fibre optique, contactez, dès aujourd'hui, l'opérateur de votre choix pour vous abonner à une ligne fibre et demander la conservation de votre numéro de téléphone.



plan grand froid



La Préfecture de la Haute-Garonne informe comme chaque année que le dispositif saisonnier relatif aux vagues de froid définit les actions à mettre en œuvre pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

La période saisonnière s'étend du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante. La procédure d'alerte météorologique en matière de grand froid est identique à celle mise en œuvre pour les autres phénomènes météorologiques : en cas d'avis de vigilance de niveau orange ou rouge émis par Météo France, la couleur et le pictogramme du phénomène apparaissent sur la carte de vigilance et les services de la Préfecture alertent les communes concernées par message téléphonique.

La mairie met à jour chaque année le registre des personnes vulnérables.

Pour vous inscrire sur le registre ou signaler une personne vulnérable :

Contactez nous au 05 61 83 12 12 ou par mail secretariat@mairie-prunet31.fr

En cas de vigilance de niveau orange ou rouge émis par Météo France pour vague de froid exceptionnelle, vous serez contacté par la mairie.

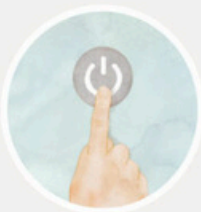
De plus, la Préfecture de la Haute-Garonne fait un rappel sur les risques liés à l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) qui augmente à l'approche et en période hivernale en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Pensez à vérifier le bon fonctionnement de vos détecteurs de monoxyde de carbone.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes.



Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson.



Sortez de chez vous.



Appelez les secours.

18
Sapeurs-pompiers.

112
numéro d'urgence depuis un portable.

114
Secours personnes sourdes et malentendantes (SMS/Fax).

Le Centre de Ressources Territorial propose des

Permanences sociales

Les lundis à partir de janvier 2025

GRATUIT
Réservé aux **plus de 60 ans ou aux aidants**

Mairie de **Caraman**

2ème lundi du mois
9h - 12 h

Espace de vie sociale
Nailloux

3ème lundi du mois
9h30 - 12 h

Pôle social
Villefranche de Lauragais

4ème lundi du mois
9h - 12 h

Échange avec les habitants du Lauragais sur les dispositifs permettant le maintien à domicile

Conseil - Information - Orientation

Sans rendez-vous

Pour plus d'informations
06 07 50 13 13 / social@crtlauragais.com



Soyons Citoyens quelques rappels

**TRIEZ POUR
VALORISER
VOS BIODÉCHETS**



NE METTEZ PLUS VOS BIODÉCHETS
DANS LA POUCELLE NOIRE



des composteurs sont mis à disposition
gratuitement par le SIPOM,
vous pouvez les réserver en ligne :
<https://mairie-prunet31.fr> , **service public** ,
puis **sipom**



**À LA DÉCHÈTERIE AUSSI
SOYONS COURTOIS !**

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de
service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal



La déchèterie de Caraman est ouverte :

Horaires d'hiver (du 01/09 au 30/06)

du Mardi au Samedi :

de 9 h à 12 h

et de 14 h à 18 h

Fermée le lundi, dimanche et jours fériés

Horaires d'été (du 01/07 au 31/08) :

du Mardi au Samedi : 7 h à 14 h

Nous vous rappelons **que seuls les petits cartons
doivent être pliés et déposés DANS les
conteneurs, et non à côté !**

Cela concerne tout le monde y compris les
Prunétois !

Pour les objets plus volumineux et les encombrants,
des déchèteries sont à votre disposition.

Par respect pour notre agent communal, pour les
agents du SIPOM et le confort de tout le monde,
nous vous demandons **de respecter les lieux de
collecte des déchets.**



ATTENTION, le **VERRE** dans la colonne à
verre et **NON** dans le bac jaune !

collecte des déchets zone principale de la mairie

Courant janvier, nous avons consolidé le sol de l'aire des poubelles de la mairie. Nous avons également installé des enrochements afin d'éviter les retournements sur l'herbe qui créaient des ornières et de la boue. Nous avons également déplacé la colonne à textiles, afin de la mettre du même côté que les conteneurs.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ce lieu pour les agents du SIPOM, notre agent communal et vous tous. Un lieu propre est toujours plus agréable qu'un endroit sale.



les déchets verts

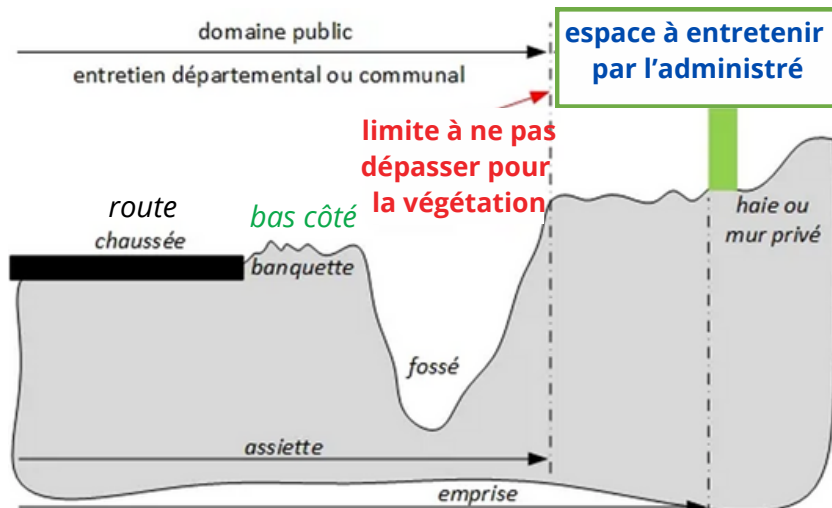
Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...)?

Non, il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Plus d'informations sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>.

Pour les agriculteurs, il existe des dérogations sous certaines conditions.

ÉLAGAGE : Connaître les limites de l'espace à entretenir :



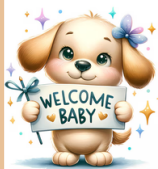
L'arrêté préfectoral du 23 Juillet 1996 autorise l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage :



Les jours ouvrables : 08h30 à 12h00 et 14h30 à 19h00
Samedi : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00 et 16h00 à 18h00

État Civil

bienvenue à ces petits bouts de chou !



Lou LIGOURET née le 25 avril
Lenny GRILLERES né le 12 mai
Jonas LOTFI né le 18 août
Lana BARRAQUE née le 21 août

Charlie CAMILLERI SÉRÉ né le 22 août
Damian OPREA né le 9 septembre
Nour LAKHIREZ né le 10 octobre

ils se sont dit OUI !



Sandy SAUSSAYE et Augustin LEFRANCOIS, mariés le 21 juin
Chloé PERIN et Pierre GUIDEMANN, mariés le 16 août

ils nous ont quittés



Jean VIEU décédé le 3 février
Max DELPLA décédé le 7 février
Marie-Hélène VITO décédée le 21 juillet
Yves LEGOULVEN décédé le 29 août



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026

Le 15 et 26 mars 2026 auront lieu les élections municipales.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous **inscrire au plus tard le 6 février 2026**.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré. Pour s'inscrire :

- <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- En mairie, munie de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile
- Par mail , en joignant votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile

une application entre vous, nous et notre intercommunalité

🔍 Que pouvez-vous faire avec l'application ?

- ✓ Suivre l'actualité de notre commune et de votre intercommunalité
- ✓ Consulter les événements à venir via l'onglet Agenda
- ✓ Être informé en temps réel grâce au Fil d'infos et aux alertes
- ✓ Accéder facilement à de nombreux services publics
- ✓ Suivre plusieurs communes en parallèle, si vous êtes actif dans différents secteurs

🎉 Disponible gratuitement !

Téléchargez dès maintenant l'application sur votre smartphone :

- 📱 App Store (iPhone) et sur 📱 Google Play (Android)





Nos associations



Le comité des fêtes de Prunet

Le comité des fêtes de PRUNET recrute — Rejoignez-nous !

Le comité des fêtes de PRUNET recherche de nouveaux bénévoles motivés pour préparer et organiser les futures animations, fêtes et événements de notre commune.

Si vous avez envie de participer à la vie locale, partager des idées, apporter vos compétences (organisation, logistique, communication, animation, cuisine...) ou simplement donner un peu de votre temps, venez rejoindre la future équipe.

Venez nombreux — votre énergie compte pour faire vivre PRUNET !



l'association de chasse de Prunet

Présentation

L'ACCA de Prunet est une Association Communale de Chasse Agréée, elle comprend 21 adhérents dont 8 habitants de la commune. Nous sommes associés avec 8 communes voisines pour former l'Association Intercommunale de Chasse Agréée de Caraman Nord.

Les jours de chasse sont le jeudi, le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés.

Nous organisons aussi des battues, environ 3 à 4 par saison pour le grand gibier (sanglier, chevreuil) et 2 à 3 pour les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD - anciennement nuisibles), ici le renard.

Ces battues sont effectuées sous la direction d'un chef de battue agréé pour réaliser un plan de chasse (chevreuil) ou sous forme de battues administratives.

Le bureau de l'ACCA se réunit 2 à 3 fois par saison pour la remise des cartes aux adhérents, l'assemblée générale de l'association et l'organisation du repas des chasseurs. Ce repas organisé chaque année à la fin du mois d'avril est ouvert aux chasseurs, aux propriétaires terriens ainsi qu'aux habitants de la commune.

Nous, chasseurs, pratiquons ce sport de nature par loisir, mais nous sommes aussi en charge de réguler cette faune sauvage qui fait des dégâts sur les cultures ainsi que les prairies ou pelouses des Prunetois et des environs.

Les chasseurs de l'ACCA de Prunet vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026.

Le président André Bouyssou



service des impôts

À compter du **1er janvier 2025**, vous dépendrez du service des impôts des particuliers de **Balma**



Service des impôts des particuliers de Balma
76 rue Saint-Jean, 31130 Balma

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h00	Sur RDV 13h30 - 15h30
Mardi	8h30 - 12h00	Sur RDV 13h30 - 15h30
Mercredi	8h30 - 12h00	Fermé au public
Jeudi	8h30 - 12h00	Sur RDV 13h30 - 15h30
Vendredi	Fermé au public	

■ Sans RDV ■ Uniquement sur RDV

Pour toutes vos démarches, vous pouvez également vous rendre dans votre **accueil de proximité***



Maison départementale de proximité de Caraman
23 Cours Alsace Lorraine, 31460 Caraman

	Matin	
Jeudi	9h00 - 12h00	■ Sans RDV

*Permanence assurée par un agent des Finances publiques



Et toujours joignable

0 809 40 14 01 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00)
impots.gouv.fr 24h/24h et 7j/7j

fin du cuivre

Comme nous vous l'avons annoncé au début de ce journal, il n'est plus possible de souscrire des abonnements ADSL (cuivre) depuis le début d'année .

Le cuivre ne sera plus disponible à partir du 31 janvier 2026, ce qui impliquera, **plus de téléphone fixe, ni d'internet.**

il vous reste donc quelques jours pour souscrire à la fibre.

Afin de permettre à notre prestataire Haute Garonne Numérique d'avoir un listing à jour des points de terminaison optique (PTO) de chaque habitation, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer votre référence PTO (Point de Terminaison Optique)

A quoi sert le numéro de référence unique du PTO ? Ce numéro permet à un opérateur d'identifier directement votre logement et ainsi de mettre en service votre abonnement fibre après une souscription, sans risque d'erreur de logement.

Nous avons malheureusement rencontrés des erreurs de PTO sur certains logements.

Où se situe ce boîtier ? il se situe à proximité de votre box internet. il vous suffit de soulever le couvercle situé en façade de votre boîtier. (voir la photo)

afin de recenser votre PTO respectif, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous compléter ce coupon réponse ci-dessous et nous le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, ou nous le renvoyer par mail ou par SMS au 06 41 54 47 72 avant le 31 décembre 2025.



NOM / Prénom	adresse postale	num PTO
		HG - -



souvenir du repas de la commune dimanche 12 octobre 2025

